

LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air - NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nationale Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air - NANTES

Un Pavé dans la Mare

Le dernier Congrès de la Fédération du Livre de la C. G. T., qui s'est tenu à Toulouse, a modifié, dans un sens extrémiste, l'article 1^{er} des statuts.

Est-ce pour donner satisfaction aux esprits avancés ? Cela nous indiffère ! Ce qui nous intéresse c'est la controverse qui s'en est suivie, entre les différentes tendances existant au sein de la Fédération.

Les auteurs de la proposition demandaient l'insertion, dans les statuts fédéraux, des mots : « et la suppression du salariat ». Agissant ainsi, ils révélaient les vieilles polémiques sur la façon d'envisager la société future...

Il s'est trouvé un catholique, membre de la Fédération, pour essayer de réconcilier les tenants des théories en présence. Nous trouvons sa prose dans l'Imprimerie Française du 1^{er} juin :

« Statutairement, la Fédération du Livre (C.G.T.), groupe les « travailleurs de la corporation, « quelles que soient leurs opinions « politiques et leurs convictions « philosophiques ou religieuses. « Ces dispositions de nos statuts « nous obligent donc, les uns et les « autres, à nous mettre d'accord sur « un minimum de revendications « communes et à éviter soigneuse- « ment ce qui peut nous diviser ».

Belle formule... mais pas suivie, même par la Fédération du Livre, qui est, pourtant, la plus réformatrice des Fédérations de la C. G. T.

Lisons plutôt un passage d'article paru dans l'Imprimerie Française du 1^{er} juillet et qui déverse, sur le dos de notre confrère catholique, une douche glacée :

« Nous devons défendre notre « pain, notre vie, notre famille, nos « droits, notre avenir et tout cela, « sans faire ce que, dans nos mi- « lieux, on a pris l'habitude d'ap-

« peler de la politique. Mais que « diriez-vous d'un soldat qui parti- « rait à la bataille sans fusil !

« Chaque fois qu'une arme quel- « conque est à notre portée pour « défendre nos droits ou en acqué- « rir de nouveaux, nous devons « nous en saisir sans nous préoccu- « per si elle peut, ou non, être qua- « lifiée de politique.

« Tant pis si certains — généra- « lement contre nous — réprouvent « notre conduite OU ONT DES « IDÉES PHILOSOPHIQUES « OU CONFESSIONNELLES « OU OPPOSEES ou se dérobent : « ce ne sont pas de vrais travail- « leurs, puisqu'ils ne peuvent sui- « vre jusqu'au bout le prolétariat « (lisez la C. G. T.) sur la seule « route qui lui est tracée. »

Et voilà, camarade catholique, expliqué clairement le sens du vote de Toulouse !

Et, après cela, viendra-t-on en- core nous parler de l'unité de classe ouvrière au sein de la seule orga- nisation confédérée ?

Une organisation sans l'unité des esprits, à l'abri d'une sûre doctrine, c'est un vaisseau sans boussole.

La neutralité elle-même, si vrai- ment elle était de mise à la C.G.T., ne saurait subsister à tous moments. Notre façon de concevoir le sens de la vie, notre manière de promou- voir les intérêts des travailleurs sont en opposition avec les idées profes- sées par l'immense majorité des di- rigeants et des militants de la C. G. T. Certains cartels nous ont montré les dangers qu'il y a, fata- lement, à laisser la direction, même partielle, de mouvements réven- dicatifs à des partisans plus ou moins avoués de la lutte des classes.

Travailleurs catholiques, encore membres des syndicats, votre place n'est pas à la C. G. T.

PAUL LAVERDANT,
Secrétaire Fédéral du Livre.

Ouvriers, défendons les Assurances Sociales !

Un certain nombre d'ouvriers donnent, en ce moment, un exem- ple déplorable d'incompréhension et de manque de sens critique. Ne vont-ils pas jusqu'à manifester et faire grève contre les assurances sociales.

Incompréhension, car ils n'ont pas compris que leurs vieux jours seront mieux assurés, grâce à la moitié de la cotisation ouvrière et de la cotisation patronale, par une retraite proportionnée à leur sa- laire ; que l'invalidité, survenue en dehors d'un accident du travail, ne les jettera plus dans la noire mi- sère. Ils n'ont pas compris, non plus, que l'autre moitié de la coti- sation patronale servira à les met- tre à l'abri des ruines accumulées, maintenant encore : la maladie et la mort.

Manque de sens critique, car ils ne parviennent pas à distinguer les dessous d'une campagne men- née, d'une part, dans les milieux les plus « réactionnaires » au pro- grès social, d'autre part, dans la presse asservie aux ordres de Mos- cou.

Ils ne voient pas l'odieuse égoïs- me des uns et l'ignoble calcul des autres, se souciant peu de voir re- culer la misère de la classe ouvrière, pourvu qu'ils trouvent prétexte à leur gymnastique politique ou révolutionnaire.

Ce ne sera pas l'un des côtés les moins originaux de la campagne contre les assurances sociales, d'avoir réussi à leururr certains ouvriers jusqu'à les mettre en op- position avec leurs intérêts les plus évidents.

Heureusement, la grande majori- té des patrons et des ouvriers ont mieux compris leur devoir. Certains employeurs, même, sont allés jusqu'à prendre, à leur charge, la double cotisation : soit qu'ils la versent directement, soit qu'ils augmentent les salaires du mon- tant de la cotisation ouvrière. A mes yeux, cette dernière façon de procéder est la meilleure, car elle laisse subsister, sur la feuille de paie, la mention de la retenue sur le salaire, donnant ainsi à l'ou- vrier l'impression qu'il fait un ef- fort de solidarité en vue de l'assu- rance de sa classe contre les ris- ques de la vie.

Je me souviens d'une vieille his- toire japonaise : un prince deman- dait au sage de son pays : « Pour- quoi les promeneurs frappent-ils, à coups de pierres les arbres de mes vergers, tandis qu'ils laissent ceux de la route ? » — Et le sage, de répondre : « Mon fils, on ne lance de pierres qu'aux arbres chargés de fruits ».

Pour que tant de « requins » s'acharnent contre les assurances sociales, faut-il, vraiment, qu'elles soient fécondes !

V. BIALOBOS.

« tuation, à n'en pas douter, une en- trave à la liberté du travail.

Des articles ont été publiés et des communiqués insérés par les jour- naux de la région. Une agitation ex- traordinaire s'en est suivie dans les milieux ouvriers. Des grèves ont éclaté, qui ne sont pas encore toutes terminées.

Il n'est pas sans intérêt de repro- duire ici, car elle constitue une belle mise au point, cette déclaration des secrétariats sociaux du Nord :

L'institution d'une prime de fidé- lité pour résoudre la question de la cotisation ouvrière posée par la loi sur les Assurances sociales, soulève un problème d'orientation sociale générale, sur lequel nous croyons nécessaire d'attirer l'attention de l'opinion et spécialement de l'opinion patronale.

Nous voudrions considérer la prime de fidélité d'abord en elle-même, et ensuite dans sa relation avec la cotisation ouvrière prévue par la loi.

La prime de fidélité est en soi légitime : le patron a le droit de cher- cher à s'attacher son ouvrier, à sta- biliser son personnel, à condition qu'il le fasse de manière juste et op- portune.

Or, voici les conditions dans les- quelles elle a été établie par le Con- sortium de Roubaix-Tourcoing. Elle est accordée chaque année, au jour anniversaire de l'entrée à l'usine, dans le but de permettre à l'ouvrier de payer sa cotisation de 4 % imposée par les Assurances sociales, à condition que la présence à l'usine ait été ininterrompue durant toute l'année. La prime est totalement supprimée, non seulement dans le cas d'un changement d'usine, mais encore dans le cas de grève ou d'ab- sence, même d'un seul jour, non au- torisée par le patron.

La prime de fidélité ainsi organi- sée n'a pas le caractère d'une vraie prime de fidélité, puisqu'elle est la même pour tous les travailleurs après une seule année de présence. Au fond, son vrai but est, non pas de récompenser la fidélité de l'ou- vrier, mais de supprimer son indé- pendance en le liant définitivement à l'usine avec laquelle il n'a cepen- dant consenti qu'un contrat tempo- raire. Elle supprime ainsi, en fait, l'une des conditions essentielles du contrat de travail qui, suivant l'ex- pression de *Rerum Novarum*, doit être « libre et conforme à l'équité ».

Ce procédé, qui constitue une sorte de mise en tutelle de la classe ou- vrière, ne tient pas compte de ce que *Rerum Novarum* appelle « l'opinion plus haute que les ouvriers ont con- cue d'eux-mêmes ». Il heurte le sen- timent de dignité ouvrière. Il expli- que les réactions violentes provo- quées dans les milieux ouvriers, sur- tout lorsqu'on songe qu'il fait partie d'une conception d'ensemble sur la méthode à employer par les patrons pour traiter les ouvriers.

La manière dont la prime de fidé- lité est liée par le Consortium à la cotisation ouvrière des Assurances sociales légitime aussi quelques re- marques.

Suivant l'enseignement courant, qui ne fait d'ailleurs que prolonger logiquement les affirmations de *Rerum Novarum* sur le salaire mini- mum, le travailleur doit pouvoir, par son salaire, subvenir à tous les inci- dents ordinaires de la vie, maladies, invalidité, vieillesse. Le Code social de Malines affirme cette doctrine en ces termes : « Le salaire vital, com- prenant la subsistance du travailleur et de sa famille, l'assurance contre les risques d'accident, de maladie, de vieillesse et de chômage, est (nor- malement) le salaire minimum dû par l'employeur en justice. (Art. 114).

Or, en beaucoup de cas, le salaire actuel est insuffisant pour payer la cotisation ouvrière. Ceci ressort, en particulier, d'une déclaration officiel- le de M. Ley, publiée dans le *Journal de Roubaix* du 30 décembre 1929 : « Nous savons qu'il est inutile de prélever sur les salaires des ouvriers, car les ouvriers ont des salaires qui ne sont nullement exagérés et même sont peu suffisants. Ils ne peuvent subir une diminution. Si l'augmenta-

tion des salaires ne peut être faite ou n'a pas le droit de les diminuer, sous prétexte que les travailleurs doivent vivre normalement. »

Par ailleurs, le secrétaire du Con- sortium accepte de payer l'équiva- lent de cette cotisation, soit 4 %, sous forme d'une prime de fidélité donnée annuellement à tous les ou- vriers ayant un an de présence in- interrompue dans l'usine. Est-ce que, par là même, le patron textile de Roubaix-Tourcoing ne reconnaît pas implicitement que les conditions éco- nomiques n'empêchent pas d'aug- menter les salaires ? Dans ces con- ditions, la seule solution équitable nous semble de payer sous forme de salaire, et non pas sous forme de don conditionnel, ce qui rentre dans la notion du juste salaire.

L'erreur est ici d'avoir rapproché dans une seule décision deux ques- tions qui doivent être distinguées et séparément résolues : d'une part, la stabilité de la main-d'œuvre à la- quelle s'intéresse très légitimement le patron ; d'autre part, la cotisation ouvrière réclamée par les Assu- rances sociales. Il faut garder à la prime de fidélité son caractère de ré- compensé librement accordée à la fi- délité de l'ouvrier, et d'autre part, élever le salaire, puisqu'on consent qu'il n'y ait pas, au niveau nécessai- re pour permettre à l'ouvrier « sobre et honnête » de vivre selon les con- ditions ordinaires de la vie, avec tous les accidents qu'elle comporte.

Pour sortir des difficultés actuel- les, le remède est indiqué par les Encycliques pontificales et les direc- tives sociales de l'Eglise. C'est par des rapports intersyndicaux que ces délicates questions pourront être ré- solues. C'est dans la collaboration que se résoudront aussi bien les questions de salaire que celles de la stabilité de la main-d'œuvre. Des deux côtés, les préoccupations sont légitimes. En confrontant les points de vue dans des réunions mixtes, nous sommes persuadés qu'un accord pourrait intervenir, sauvegardant à la fois l'intérêt patronal, l'intérêt ou- vrier, l'intérêt de tous et la paix so- ciale.

NOS DEUILS

Notre ami Jean Pères, secrétaire général-adjoint de la C. F. T. C., a eu la douleur de perdre sa belle- mère, au cours d'un séjour à Saint-Nazaire, le 12 août.

A notre cher camarade et à Ma- dame Jean Pères, ainsi qu'à leur fami- le, nous offrons, en cette douloureuse circonstance, l'expression de notre bien vive et chrétienne sympathie.

Le Secrétaire Général de notre Union Régionale communique la lettre suivante qu'il a reçue il y a quelques jours :

« Mon cher ami,

« Nous avons été fort sensibles, ma famille et moi, au témoignage de sympathie que l'Union Régionale de l'Ouest, en votre personne, et les Militants et Militantes des Syndicats Chrétiens de Saint-Nazaire, vous nous avez manifestée au cours des pénibles moments que nous venons de traverser.

« Etant dans l'impossibilité de re- mercier individuellement mes cama- rades des différents Syndicats de St-Nazaire, je serais heureux que « Le Messenger Syndical » veuille bien me servir d'intermédiaire.

« Je suis particulièrement gré à l'Union Locale Nazairienne et au Syndicat de la Métallurgie d'avoir voulu qu'un témoignage effectif ac- compagne la chère disparue ; je leur suis gré aussi de s'être dérangés nombreux pour assister aux obsè- ques ; il nous a été doux, en cette circonstance, de nous sentir entourés de leurs prières ainsi que de leur fraternelle sympathie.

« A toutes et tous, nous disons : Merci !

« Veuillez...

Jean PERES ».

SYNDICALISME PUBLICITAIRE

C'est celui qui, de plus en plus, semble combler les vœux et satisfai- re les exigences du syndicat cégétis- te des employés de la région parisien- ne, ou plutôt, de ce qu'il en reste.

Nous étions déjà tentés d'en faire la remarque au moment d'un meeting organisé par ce syndicat, au mois d'avril dernier, à propos du repos hebdomadaire. L'affiche annonçant le meeting jetait feu et flammes contre les quatre dimanches de dérogation accordés aux Commerçants sous cou- leur de fêtes locales. Un seul moyen existait cependant d'en avoir raison, certes, en prenant patience pour laisser au Conseil d'Etat le temps de la décision (environ 3 ans). C'est tout juste le moyen qu'on n'a pu se syndiquer grâce auxquels, d'ici peu de temps maintenant, les quatre fa- meux jours de dérogation auront vé- cu à Paris comme ils ont déjà vécu en province.

Crier très fort même, si nous osons remonter individuellement mes cama- rades des différents Syndicats de St-Nazaire, je serais heureux que « Le Messenger Syndical » veuille bien me servir d'intermédiaire.

« Je suis particulièrement gré à l'Union Locale Nazairienne et au Syndicat de la Métallurgie d'avoir voulu qu'un témoignage effectif ac- compagne la chère disparue ; je leur suis gré aussi de s'être dérangés nombreux pour assister aux obsè- ques ; il nous a été doux, en cette circonstance, de nous sentir entourés de leurs prières ainsi que de leur fraternelle sympathie.

« A toutes et tous, nous disons : Merci !

« Veuillez...

Réunion du Conseil de l'Union Régionale

La prochaine réunion du Conseil de l'Union régionale aura lieu le di- manche 21 septembre au siège social, 6, rue de Bel-Air, à Nantes. Elle commencera le matin à 10 heures très précises, et se poursuivra l'après-midi après le déjeuner.

Tous nos syndicats, à l'heure ac- tuelle, ont reçu une convocation par- ticulière, ainsi qu'un questionnaire et un pouvoir à remplir. Nous insis- tons vivement pour que tous, sans exception — car, hélas ! il y en a toujours qui négligent de le faire — cette fois-ci et à l'avenir, nous ré- pondent en temps voulu.

Chacun de nous veut une Union régionale forte, prospère, agissante et réalisatrice. Nous avons eu le bonheur de constater ces temps der- niers des résultats appréciables. Que chacun de nos Syndicats continue son action, inlassablement, même si le labeur apparaît parfois insipide ou fastidieux. Tout effort, tôt ou tard, produit ses fruits.

Vu l'importance des questions qui figurent habituellement à l'ordre du jour de nos réunions du Conseil de l'U. R., chaque Syndicat devrait y envoyer quelque délégué. Nous n'o- sons croire que cela se réalise ja- mais ! Mais que tout de même ceux qui ne peuvent le faire veuillent bien prendre la peine de mettre une en- veloppe à la poste !

Nous sommes sûrs qu'il en sera ainsi cette fois-ci. Merci d'avance.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
2. Revue des travaux de l'U. R. et des Syndicats depuis la réunion de juin.
3. Compte-rendu de la session con- fédérale de juillet.
4. Organisation de la propagande : tournées, etc...
5. Achat d'une maison de repos.
6. Congrès régional de 1931 ; fixa- tion du lieu et du programme.
7. Application de la loi sur les As- surances Sociales.
8. Cotisations « Messenger Syndi- cal » pour 1930 et service du journal.
9. Questions diverses.

Le Secrétaire Général.

Encore un coup !

C'est à force de frapper sur le clou que l'on réussit à l'enfoncer.

Il faut que nous soutenions notre journal, tel est le clou, telle est l'idée que nous voulons enfoncer dans la tête de chacun de nos syndiqués et lecteurs.

Un peu plus loin, vous lirez, mes amis, la convocation adressée à tous nos syndicats pour la réunion du prochain Conseil de l'Union régionale. Vous verrez figurant à l'ordre du jour la question suivante : coti- sations « Messenger Syndical » pour 1930, et service du journal.

Ceux qui auront l'avantage de res- sister à ce Conseil pourront se ren- dre compte des efforts qui ont été faits pour répandre notre journal au- tour de nous et pour en améliorer le service. Ils verront comment s'y sont pris certaines localités, telles Saint-Nazaire, pour trouver des abon- nements de soutien, et comment elles ont réussi.

A vous tous, mes amis, si vous n'avez déjà commencé, d'en faire autant. Qui d'entre vous ne connaît pas au moins une personne sincère- ment catholique — nous ne voulons pas des catholiques à l'eau de rose comme soutiens — qui ne comprenne notre mouvement syndical et ne veuille le soutenir !

Nous ne cesserons de le répéter, car c'est là un des arguments les plus suggestifs à employer, si la per- sonne que vous voulez convaincre hésite encore, portez-lui quelque exemplaire de la presse adverse, un numéro de l'Humanité ou du Peuple, ou même du Populaire de Nantes, par exemple. Elle comprendra peut-être alors le mal que peuvent faire de pareilles feuilles, si habiles par- fois à présenter leurs idées sub- versives, et elle n'hésitera plus à donner son obole pour soutenir un journal qui n'a pour seul but

que de faire régner la justice dans le monde du Travail, et ceci par le moyen le plus sûr, le seul vrai : l'ob- servance du grand précepte de l'E- vangile : « Aimez-vous les uns les autres ».

« Aimez-vous les autres ! » c'est- à-dire : « Employé, ouvrier fais ton devoir, travaille consciencieusement pour celui qui t'emploie... »

C'est-à-dire aussi : « Patron, ac- complis intégralement ton devoir, donne à ton employé, à ton ouvrier, un salaire qui lui permette de vivre avec sa famille d'une vie honnête et digne... »

C'est-à-dire encore : « Frère, aide ton frère, s'il a besoin de toi, surtout lorsqu'il désigne pour secourir d'au- tres frères ».

C'est-à-dire bien d'autres choses encore, tellement sont innombrables les applications de ce grand précepte de l'Amour du prochain.

Nous sommes sûrs que tous nos lecteurs sont bien décidés à le mettre eux aussi en pratique, que tous au- ront à cœur de nous aider, en nous procurant des abonnements de soutien, et aussi que nos syndicats, tous sans exception, se feront un de- voir, après la prochaine réunion du Conseil de nous verser pour chacun de leurs membres, la modique somme de deux francs pour 1930.

A. B.

SUCCES AUX ELECTIONS PRUD'HOMMALES

Des élections prud'homales vien- tent d'avoir lieu à Douai dans la section du commerce. Les quatre candidats, présentés par les Syndi- cats libres du Nord : MM. Demeu- lenaere, Verbeke, Pierre Leriche et Louis Thomas ont été élus au pre- mier tour, par 539 voix contre 47 aux candidats de la C.G.T. et 26 aux candidats communistes.

C'est là un succès à la fois très significatif et très encourageant.

Qui paie ses dettes s'enrichit

Amis syndiqués, Dames et Mes- sieurs, qui avez négligé, ou plutôt qui avez oublié de régler vos cotisations de 1930 à votre syndicat, nous vous prions instamment d'acquiescer cette toute petite dette AVANT LE MOIS D'OCTOBRE.

Songez que :

Votre syndicat a dû payer des échéances qui ne peuvent être remi- ses à plus tard ;

Qu'il a dû faire des avances de fonds, des emprunts même, pour pou- voir faire face à toutes ses obliga- tions ;

Que si vous n'étiez pas si nom- breux dans ce cas votre syndicat pourrait au contraire recueillir des intérêts de ses fonds ;

Que certainement il serait en me- sure de rendre des services plus im- portants à ses membres ;

Que peut-être, sûrement même, QUELQUES MALHEUREUX SOUF- FRENT DE VOTRE NEGLIGENCE.

Vite un bon mouvement, d'autant plus que, vous le savez, indirecte- ment, « qui paie ses dettes s'enri- chit ».

Les syndicats qui n'ont pas encore répondu à la petite note qui leur a été adressée en juin dernier sont égale- ment priés de bien vouloir faire leur possible pour adresser au secré- tariat de l'U.R. 6, rue de Bel-Air, à Nantes, C.C. 208-73, le montant de leurs diverses cotisations. D'avance merci.

Ne dites jamais : il n'y a rien à faire. Cela, c'est le langage des égoïstes ou tout au moins des fai- bles ; c'est le langage de ceux qui ne trouvent jamais l'heure propice et qui, quand bien même le fruit tomberait de l'arbre, trouveraient encore qu'il n'est pas mûr.

P. DE LA GORGE.

L'application des Assurances Sociales

LA PRIME DE FIDELITE

UNE DECLARATION DES SECRETARIATS SOCIAUX DU NORD

En vue de la prochaine application des Assurances sociales, le Consor- tium de l'industrie textile de Rou- baix-Tourcoing a annoncé, le 2 juil- let, l'institution, dans tous les éta- blissements qu'il contrôle, d'une « prime à la fidélité » dont le mon- tant coïncide avec la contribution des employés et des ouvriers pour les assurances ; cette prime ne de- vait être acquise que le jour anniver- saire de l'entrée du bénéficiaire dans la maison.

Les modalités ainsi envisagées ont provoqué un vif émoi dans les milieux intéressés ; elles consti-

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS DECRETE LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

rigeants cégétistes, se substituant au Bureau, la lui refusent bruyamment, tandis qu'ils laissent dire quelques mots à un unitaire venu faire une déclaration dans le même sens. Lorsque notre ami, que l'on accuse, contre la plus éclatante vérité, de venir faire de la division, à tout prix, car il est tenace, prendre la parole, les défenseurs patentés du prolétariat attendent mieux lever la séance.

Morale : A l'imitation des bêtes de proie qui hantent les charniers, les dirigeants du syndicat des employés cégétistes de la région parisienne sont incapables de voir dans les détresses humaines autre chose qu'une occasion de se tailler une réputation. Nous devons leur avouer qu'ils y ont pleinement réussi mais peut-être pas dans le sens qu'ils avaient pensé. Une question pourrait, au demeurant, leur être posée. Si, par impossible, ils ne sont pas guidés, exclusivement ou principalement, par le souci de la publicité, quelles raisons profondes comme eût dit Victor Hugo (c'est pour me faire pardonner Foch) les poussent à vouloir se présenter seuls devant les patrons ?

Dame ! quand les jours deviennent moutons... ou chiens de berger ? Jean-Paul EDUARD.

LA SEMAINE SOCIALE DE MARSEILLE

LE PROBLEME SOCIAL AUX COLONIES

Donner un compte-rendu, si succinct fut-il, de la XXIIe session des Semaines Sociales de France, tenue à Marseille du 28 juillet au 2 août derniers, les limites qui nous sont fixées ici ne nous le permettent pas. Nul doute que la plupart de nos lecteurs n'aient suivi avec attention les travaux de cette Semaine sociale dans leur journal catholique ou même dans quelque autre quotidien, car tous en ont parlé.

Ceux qui n'ont pas eu cet avantage tiendront certainement à se procurer le volume qui contiendra in-extenso, les leçons si magistralement exposées pendant ces six jours sur le problème social aux Colonies.

Voici d'abord les noms des personnalités qui ont pris la parole : M. Eugène DUTHOIT, Président de la Commission générale ; Mgr DUBOURG, évêque de Marseille ; M. René PINON, Professeur à l'École des Sciences Politiques, membre de l'Académie des Sciences Coloniales ; le R. P. DELOS, O. P., Professeur à l'Université Catholique de Lille ; Mgr SALIEGE, archevêque de Toulouse ; M. l'abbé BRUNO DE SOLAGES, rédacteur en chef de la Revue d'apologétique ; le R. P. Albert VALENSIN, professeur à la Faculté de Théologie de Lyon ; M. Georges GOYAU, de l'Académie Française ; M. Nicolas CACCAVALE, Secrétaire Général de l'Union Provençale des Syndicats des Travailleurs Chrétiens ; M. Victor DILIGENT, avocat ; M. Barthélémy RAYNAUD, professeur à l'Institut Colonial de Marseille ; le R. P. Yves DE LA BRIERE, professeur à l'Institut Catholique de Paris ; M. Paul SCHMIDT, directeur de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel de la région, Parisienne ; M. Henri BRENIER, Ancien Chef du Service Economique de l'Indo-Chine ; le R. P. Marchal, Assistant du Supérieur Général des P. P. Blancs ; M. René MAUNIER, professeur à la culture de droit de l'Université de Paris ; M. LIOUVILLE, Président de l'U. S. I. C. ; le R. P. ARNOU, S. J., Attaché au B. I. T. ; M. le chanoine THELLIER DE PONCHEVILLE ; Mgr PIC, évêque de Gap ; M. Joseph DANIEL, Professeur à l'Université Catholique de Lille ; Mgr MULLA, Professeur de l'Institut pontifical oriental de Rome ; M. Joseph ZAMANSKI, président de la C. F. P. ; M. Jules MENNELET, secrétaire général adjoint de la C. F. T.

C. ; le R. P. AUPAIS, Provincial des Missions Africaines de Lyon ; M. Maurice GUERIN ; le R. P. CHARLES, professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Louvain ; M. Marcel POIMBEUF, secrétaire général de la Fédération des Syndicats chrétiens d'employés ; M. Louis MASSIGNON, professeur de sociologie musulmane au Collège de France ; M. Georges HARDY, directeur de l'École Coloniale de Paris, membre de l'Académie des Sciences Coloniales, etc., etc.

Et voici d'autre part les sujets traités :

Comment se pose le problème social dans les pays de colonisation ? L'expansion coloniale est-elle légitime ?

Co qu'enseigne l'Eglise sur l'éminente dignité de la personne humaine Devoirs, droits et responsabilités des puissances colonisatrices.

Colonisation et action missionnaire. La voix du Saint Siège et de la propagande : convergences entre leurs enseignements séculaires et certaines tendances récentes du droit public international dans le domaine de la colonisation.

La protection des travailleurs d'origine coloniale en France. L'héritage des Lavigerie et des Foucault.

L'action internationale des puissances contre les abus coloniaux avant et depuis l'établissement de la Société des Nations.

Théorie et exercice des mandats dans leurs rapports avec le problème social dans les colonies.

Le problème de la population dans les colonies françaises. La condition de la femme indigène et le problème de l'évolution des coutumes familiales dans quelques tribus de l'Afrique Occidentale Française. Observation sur le même sujet relativement à l'Algérie.

La loi française et le statut réel des indigènes dans l'Afrique du Nord. Introduction de l'industrialisme dans les colonies. Apparition d'un capitalisme et d'un prolétariat de couleur.

Comment établir, dans l'organisation du travail aux colonies les garanties prévues par l'encyclique « Rerum Novarum » ?

Elites indigènes dans les pays de colonisation. Nos devoirs envers nos frères des colonies, à la lumière des enseignements de Pie XI.

L'éducation des élites ouvrières. Une élite sociale : l'exemple du clergé indigène.

Les corporations artisanales dans les milieux musulmans. Préparation sociale des jeunes gens qui se destinent à la colonisation. Fonctionnaires et colons.

Lutte contre les fléaux sociaux aux colonies. Les écoles de dirigeants des syndicats chrétiens : application de la lettre de la S. C. du Concile de Mgr Liénart, etc., etc.

Comment on peut s'en rendre compte le sujet était vaste, et intéressant au premier chef. Et, malgré que le nombre des jours fut limité — combien cela passe vite une semaine sociale ! — il est certain que la solution du problème social aux colonies vient de franchir là une étape qui marquera dans l'histoire de la colonisation.

Un Semainier

FIXATION DES SALAIRES MINIMA

Le Journal officiel du 24 Août a publié le texte de la loi en date du 9 Août 1930 tendant à la ratification du projet de convention concernant l'institution de méthodes de fixation des salaires minima, adopté par la conférence internationale du Travail dans sa onzième session tenue à Genève du 30 mai au 6 juin 1928.

Le texte du projet de convention doit paraître avec le décret de promulgation.

Le travail est un acte de l'intelligence et de la volonté de l'homme. Il est l'élément essentiel et unique de la production. Le capital est un moyen inerte par lui-même, l'homme doit intervenir, par son travail, pour le transformer en voies ferrées, canaux, etc.

Si les mérites sont différents chez les uns et chez les autres ; si le degré d'intelligence n'est pas le même chez tous les individus, et si cela doit entrer en ligne de compte, il ne faut pas oublier cependant qu'il doit être accordé à tous ceux qui ont accompli leur tâche le moyen d'accomplir leur destinée, individuelle, familiale, et sociale, et d'arriver à leur fin éternelle.

Cela ne s'applique pas de soi-même. Dans l'état actuel de la production, comment faire. Il existe tout au moins un contrat tacite : l'un assure son travail, l'autre les moyens de travailler.

SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION

Quelle est la forme actuelle de la Production ? La Production a tendance à se concentrer entre les mains de quelques

Dans le Désert

De toutes parts, le même cri s'élève : « Nous manquons d'hommes ! » Les organisations de « gauche » semblent en manquer plus que toutes les autres.

Depuis que Jaurès et Jules Guesde sont morts, les socialistes n'ont plus de chefs. Ils n'ont plus que des... hanches pour s'entredeviser et des... ventres pour digérer.

Dans les deux C. G. T., la situation n'est pas meilleure. Rue Lafayette, il n'y a guère que des politiciens à la solde du « Bloc des Gauches ». Rue Grange-aux-Belles, il y a surtout des phonographes enregistrés des ordres de Moscou. Dans ces milieux-là, un manchot compterait les hommes sur... ses doigts !

Chez nous ? Et chez nous ?

Chez nous, il y a quelques vrais hommes que je ne veux pas nommer, car je tiens, pour conserver leur amitié à ne pas blesser leur modestie. D'ailleurs, on les connaît, on les admire et on les aime. Signe particulier : on ne les jalouse pas. Cela ne se voit que chez nous !

A côté d'eux, il y en a d'autres qui poussent, dans le Nord et dans le Midi, en Bretagne et dans le Sud-Est. Nous les soignons comme des plantes rares et délicates. C'est si précieux, un « homme » et c'est si vite parti ! Voyez Viennet, voyez Brizon, voyez Michon...

Mais combien sont-ils en tout, les illustres et ceux qui ne le sont pas encore ? Je n'ose donner un chiffre. Les uns croiraient que j'exagère les autres que j'en ai oublié. Ce que je puis dire c'est que nous n'en avons pas assez. Il nous en faudrait dix fois plus pour la besogne qui s'annonce, pensons-y donc !

L'un d'entre nous disait un jour : « Nous travaillons dans un désert, dans un désert peuplé de charbonniers ! » Il faisait à la fois allusion à notre manque d'hommes et à la sobriété que pratiquent dans l'expression de leur reconnaissance les camarades non syndiqués pour lesquels nous nous échinons.

Devons-nous en être effrayés et abandonner tout espoir ? Je ne pense pas, car depuis les Hébreux nous savons qu'il faut traverser le désert pour entrer dans la Terre Promise.

Maurice GUERIN.

Les Messages de notre Région

Avis

Pour faciliter la lecture de notre journal, et du même coup économiser de la place, nous avons pensé qu'il valait mieux réunir dorénavant, en tête des « MESSAGES DE NOTRE REGION », sous la rubrique Dans nos Familles, comme ci-dessous, toutes les nouvelles familiales, telles que naissances, mariages, distinctions, décès, etc., émanant des divers syndicats de notre Union régionale. Nous espérons que nos lecteurs en seront satisfaits.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCE

Andrée et Michel Pressensé nous ont fait part de la naissance de leur petite sœur Jacqueline, troisième enfant de notre camarade Roger Pressensé, du Syndicat des Employés de Nantes.

Nous avons été heureux d'apprendre la naissance de Jean Lion, fils de notre camarade Louis Lion, membre du Conseil du Syndicat des Employés de Poitiers.

Nos sincères félicitations aux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

NOVICIAT

La plus jeune des trois sœurs Duchet, Thérèse, du Syndicat des Hommes Employés de Nantes, a quitté le monde pour entrer chez les Clarisses de Rennes.

Nos meilleurs vœux de bonheur, avec l'assurance de notre union par la prière.

MARIAGE

Nous apprenons le mariage de Mlle Thérèse Rossignol, du Syndicat des Ouvrières de Poitiers, avec M. André Bonnin.

Seront célébrés : Le samedi 6 septembre, à 11 heures, l'Eglise Cathédrale de Nantes, le mariage de Mlle Anna Bodo, du Syndicat des Dames Employées de Nantes et de M. Edouard Le Querré.

Le lundi 8 septembre, à 11 heures, en l'Eglise Saint-Paul de Pont-Rousseau, le mariage de Mlle Marie-Louise Delanoë, du même Syndicat, et de M. Raymond Raymondier.

Le lundi 8 septembre, en l'Eglise Saint-Clair de Nantes, le mariage de Mlle Gilberte Morice, du même Syndicat et de M. Hilaire Perrin, du Patronage Sainte-Croix de Nantes.

Le samedi 27 septembre, à 11 h., en l'Eglise Saint-Louis de Nantes, le mariage de Mlle Anne Levrot, trésorière du groupe des Hermines de Nantes, et de M. Arnel Péron.

Nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DECES

M. Francis Maura, du Syndicat des Employés de Nantes (section Voyageurs et représentants), a eu la douleur de perdre sa femme, âgée de 26 ans.

M. Pierre Fromy, du même Syndicat, après avoir eu la douleur de perdre, il y a quelques semaines, une petite fille décédée quelques heures après sa naissance, vient encore d'être cruellement éprouvé par la mort de son père.

Mlle Flageul, du Syndicat des Dames Employées de Nantes a eu la douleur de perdre sa mère.

Mlle Antoinette Guillou, du même Syndicat, autrefois membre dévouée du Conseil, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Clément Guillou.

Mlles Huchet, du même Syndicat, viennent d'avoir la douleur de perdre leur père, M. Jules Huchet.

Mlle Martha Albaret, de Poitiers, a eu la douleur de perdre son grand-père, M. Albaret, décédé à Albi.

Mlle Madeleine Rousseau, de Poitiers, a eu la douleur de perdre son oncle, M. Barrault, décédé à Jolmay.

Mlle Anne-Marie Rossignol, de Poitiers, a eu la douleur de perdre son oncle, M. Eprinchard.

Nous prions nos camarades et amis de bien vouloir agréer l'expression de notre sincère et chrétienne sympathie.

NANTES ACHATS DE CHARBON AVIS TRES IMPORTANT

Notre service d'achats en commun commence à peine de fonctionner, et déjà près de cinquante tonnes de charbon ont été commandées. C'est dire combien la création de ce nouveau service s'imposait.

Nous disons près de cinquante tonnes, c'est du moins ce que relatent nos registres. Mais nous sommes presque sûrs que ce chiffre a été dépassé. Nous avons été informés en effet que plusieurs syndiqués ont passé leur commande directement à la Cie du Blanzvieux, sans passer par l'intermédiaire du syndicat.

Comment pourrions-nous, pour ceux-là, réclamer les avantages qui nous ont été promis ?

Nous le répétons donc une fois encore : PASSEZ VOS COMMANDES A NOTRE SYNDICAT, 6, rue de Bel-Air, qui les transmettra. Les commandes sont transmises en temps normal, le lundi, et sont satisfaites, sauf cas spécial, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi suivants.

Nos syndiqués qui ont commandé directement à la Cie B. O., même s'ils ont signalé qu'ils faisaient partie de nos syndicats, sont invités instamment à nous en informer, et aussi à ne pas recommencer.

Nous confirmons que le paiement se fait au moment de la livraison. Et nous prions encore une fois tous ceux qui peuvent le faire en ce moment de commander sans tarder leur provision tout entière pour la saison qui vient, de façon à PROFITER DES PRIX D'ETE.

LA COMMISSION.

LA SAINT-MICHEL à NANTES 5 Octobre 1930 PROGRAMME : 7 h. 30. — MESSE à l'Eglise Saint-Clément. Allocution et chants. 8 h. 45. — PETIT DEJEUNER en commun, 6 rue de Bel-Air (Prière de se faire inscrire d'avance). 9 h. 45. — ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES EMPLOYES, à laquelle sont invités tous les syndiqués de l'Union Nantaise, et au cours de laquelle sera traité par M. GEORGES LUCAS le dévoué Président de l'Union Régionale de l'Ouest et des Syndicats des Employés de Nantes qui, en raison de sa grande compétence, vient d'être nommé Directeur de la Caisse Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure pour les Assurances Sociales. Un sujet brûlant d'actualité : L'APPLICATION PRACTIQUE DES ASSURANCES SOCIALES Tous nos syndiqués tiendront assurément à marquer par une nombreuse affluence leur sympathie à leur vaillant Président, ainsi que leur attachement à une Loi, qui, bien qu'imparfaite encore, est appelée à rendre tant de services à la classe laborieuse, et à la préparation de laquelle la C.F.T.C. a si ardemment participé. Le soir, à 8 h. 30 : GRANDE SEANCE ARTISTIQUE GRATUITE pour nos Syndiqués et nos amis.

OPTIQUE de PARIS G. PHARMACIE de PARIS place Royale NANTES Prix imbattables Lunettes Pince-Nez Qualité-Précision Exécution des Ordonnances Réparations et transformations

qui sera chargé de l'exécution. Ce dernier doit donc connaître le genre de dessins appelés plantations, qui sont enseignés dans nos cours. Le jeune ouvrier apprendra à élever une boiserie, un meuble, à écheler la reduite y joindra les coupes horizontales et verticales donnant des épaisseurs de bois ainsi que des profils de moulure. En somme tout ce qui pourra lui être demandé dans l'exercice de son métier par le dessinateur chargé des recherches de stylisation et de construction.

Les professeurs ont toujours été des professionnels, c'est-à-dire des ouvriers ayant travaillé au même métier que les jeunes qu'ils sont chargés d'instruire. C'est donc là une véritable garantie.

Et comme tout travail mérite une récompense, après un classement des travaux de l'année scolaire et un concours de fin d'année devant une Commission composée de patrons et d'ouvriers, a lieu une distribution de prix, présidée par une personnalité industrielle de la corporation, vers l'époque de la Saint-Anne, notre patronne.

Autrefois les récompenses consistaient une remise d'outillage, mais depuis quelques années nous avons adopté le livret de Caisse d'Epargne. Le Syndicat peut être fier de son école professionnelle qui a participé à plusieurs expositions d'enseignement professionnel, dans notre ville, en France, et jusqu'en Belgique, où notre école tient une bonne place et favorisa le développement de l'enseignement technique.

Rendons hommage au dévouement des professeurs qui se donnent sans compter pour le succès de cette école ; que de reconnaissance leur doit la jeunesse qui, grâce à eux ont pu emporter un bagage de connaissance technique leur permettant de gagner honnêtement leur vie.

Et maintenant nous donnons rendez-vous à nos élèves pour le mois d'octobre.

JEAN GAUTIER.

DANS LA COUTURE

Utilisons de notre mieux ce dernier mois de vacances (?). Travillons à la fois et pour nous et pour nos compagnes.

Comment cela ? Un fournisseur au plus tôt au siège de notre Union régionale, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, les renseignements suivants, pour chaque localité que nous connaissons :

1° Combien d'ouvrières travaillent chez elles pour telle ou telle maison ? — Quel genre de travail ? — Combien est-il payé ?

2° Combien d'ouvrières travaillent chez des patrons ou patronnes ? — Quel genre de travail ? — Quel salaire ? — Combien d'heures de travail par jour ?

3° Combien d'ouvrières vont travailler chez l'habitant ? — A quelles conditions : durée, repas, salaire.

SYNDICAT DE L'AMEUBLEMENT

NOS COURS PROFESSIONNELS Dès sa fondation, le Syndicat, préoccupé de donner à ses apprentis et jeunes ouvriers les moyens de perfectionner les connaissances techniques acquises à l'atelier, créa cette école professionnelle appliquée aux métiers d'ébéniste et de menuisier ébéniste qui a formé à Nantes depuis 40 ans une véritable élite d'ouvriers.

Ces cours sont soumis au régime de la loi Astier.

C'est dans les veillées d'hiver qu'ils se font, de 6 heures à 8 heures. Ils commencent vers le milieu d'octobre et durent environ sept mois. L'enseignement donné est strictement le dessin ; pas de travaux manuels, ceci est l'affaire de l'atelier.

Il est bon de dire que la mise au point d'un travail de menuiserie ou d'ébénisterie est faite dans une étude spéciale et confiée ensuite à l'ouvrier

Dimanche 19 Octobre, Salle Saint-Michel A 15 heures 6, Rue de Bel-Air A 15 heures POUR LA FÊTE PATRONALE des HERMINES Séance Récréative Miss Tempête Comédie en 3 actes jouée par les "Hermines"

Xe SESSION CONFÉDÉRALE (1930)

LE SYNDICALISME CHRÉTIEN EST LÉGITIME ET NECESSAIRE AU POINT DE VUE ECONOMIQUE

LA LOI DU TRAVAIL Après quelques minutes de « récréation », Jules Zirnheld, le vaillant Président de la C. F. T. C., aborde à son tour son sujet.

Parmi les lois données par Dieu à l'homme à l'origine, dit-il, il en subsiste toujours une : la loi du travail. Agréable d'abord, pénible ensuite : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front » ; elle est restée la même dans ses résultats : elle donne à l'homme le moyen d'assurer ses fins naturelles et sociale et de préparer sa fin éternelle.

Au cours des temps le travail a subi des changements, les besoins de l'homme ont varié, évoluant selon la vie de celui-ci, vie de famille, vie en tribu, etc. Mais le principe et la fin du travail sont toujours restés les mêmes.

Le travail est un acte de l'intelligence et de la volonté de l'homme. Il est l'élément essentiel et unique de la production. Le capital est un moyen inerte par lui-même, l'homme doit intervenir, par son travail, pour le transformer en voies ferrées, canaux, etc.

Si les mérites sont différents chez les uns et chez les autres ; si le degré d'intelligence n'est pas le même chez tous les individus, et si cela doit entrer en ligne de compte, il ne faut pas oublier cependant qu'il doit être accordé à tous ceux qui ont accompli leur tâche le moyen d'accomplir leur destinée, individuelle, familiale, et sociale, et d'arriver à leur fin éternelle.

Cela ne s'applique pas de soi-même. Dans l'état actuel de la production, comment faire. Il existe tout au moins un contrat tacite : l'un assure son travail, l'autre les moyens de travailler.

SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION Quelle est la forme actuelle de la Production ? La Production a tendance à se concentrer entre les mains de quelques

individus sous forme de Sociétés anonymes. Cette forme rend très difficile la possibilité de discuter le contrat de travail de personne à personne.

Le travail lui-même n'a plus gardé sa forme personnelle. Il tend à se « dépersonnaliser ». Il devient collectif, il se divise et se subdivise à l'infini.

La Production a tendance à se paganner, c'est là un fait à peu près acquis. L'on voit dans le Travail un moyen de satisfaire ses jouissances terrestres, que l'on cherche à acquiescer par tous les moyens.

Comment chacun pourra-t-il faire reconnaître ses mérites et ses droits ? Comment obtenir de tous le respect de la justice et de la charité ?

S'il reste isolé, le peut-il ? Non. Car il est victime d'une triple faiblesse : Faiblesse économique, car pauvre, il vit de la rétribution de son travail ; s'il le perd, il est pressé de retrouver du travail, sans toujours pouvoir en discuter les conditions ;

Faiblesse sociale, car il manque de possibilités intellectuelles pour connaître le marché du Travail, et pour discuter et convaincre.

Faiblesse personnelle, par défaut de surface matérielle et morale, qui ne permet pas de sanction, mais qui provoque les mêmes gestes chez le patron.

Comment parer à cette triple faiblesse ? La loi et les mœurs ont mis à la disposition du travailleur deux moyens pour rétablir l'équilibre et parer à cet isolement : la coalition et le syndicat.

LA COALITION

La coalition est la permission légale accordée aux travailleurs de se concerter momentanément, en vue de la défense de leurs intérêts, même par la grève.

La coalition fait-elle cesser la faiblesse économique ? Peut-être. Mais c'est aussi une arme à deux tranchants, car le patron peut aussi s'en servir. En fait elle aboutit presque toujours à la grève. D'où faiblesse accrue, car elle prive le travailleur de son salaire, qui n'est pas toujours compensé.

Fait-elle cesser la faiblesse sociale ? Elle le devrait, car les travailleurs ne sont plus isolés, ils peuvent choisir les meilleurs, les mieux doués,

les plus compétents, pour défendre leurs intérêts. En fait ce choix n'est pas toujours exact, car les meilleurs se dérobent souvent.

La coalition fait-elle disparaître le défaut de surface des travailleurs ? Non. Car l'entente n'est que momentanée. Après coup, il n'y a plus qu'une poussière d'individus comme avant. Aucune organisation n'est maintenue.

Donc, la coalition, bien qu'elle ait en principe quelques qualités, qu'elle compte à son actif historiquement quelques résultats réels, est un groupement trop inconsistant, trop occasionnel, trop vicieux par la faiblesse humaine, pour obtenir des résultats sérieux.

LE SYNDICAT

Le syndicat, par contre, est un groupement basé sur une entente permanente et organisée, non en vue d'un but unique, mais ayant la préoccupation de l'organisation normale et permanente du travailleur.

Fait-il disparaître la faiblesse économique ? Oui, en grande partie, grâce à ses services d'entraide (certificats d'études, placements, etc.), à la constitution de ressources et de ré-

serve, à ses caisses de chômage et de résistance.

Fait-il cesser la faiblesse sociale ? Oui. Il permet en effet le choix des meilleurs, en même temps que l'existence et la formation de secrétaires, spécialistes, chargés de connaître, d'étudier, et de défendre en pleine indépendance.

Fait-il cesser le défaut de surface ? Oui. Car le syndicat continue de vivre. Il a un patrimoine qui répond de ses engagements. Il est le tuteur naturel et légal de celui qui a besoin de travailler.

Mais le syndicat doit répondre à trois conditions essentielles :

a) Il doit être organisé matériellement pour apporter au travailleur un appui efficace et incessant. Il ne doit pas rester dans les nuées, mais s'employer à organiser des services aussi nombreux que possible ;

b) Il ne doit pas être isolé, mais faire partie d'un tout. Il s'attachera à réaliser le plus grand nombre possible de Commissions mixtes, une véritable organisation professionnelle ;

c) Il doit admettre, comme base essentielle de son action, que la loi du travail soit observée de façon à

permettre au travailleur d'atteindre ses fins naturelles et sa fin éternelle.

LE SYNDICAT CHRÉTIEN

Etant donné que le travail n'a pas un but purement matériel, mais qu'il n'est qu'un moyen pour préparer sa fin éternelle, il est indubitable que lorsque l'on a satisfait à la loi du travail, l'on a acquis un droit à accomplir sa destinée et à atteindre ses fins.

Seul le Syndicat Chrétien est capable de permettre à l'homme d'arriver à ces fins.

Ni la C. G. T. ni la C. G. T. U. ne peuvent aboutir à l'organisation professionnelle, ni permettre au travailleur d'atteindre ses fins.

Elles ne connaissent pas la collaboration. Bien au contraire, sous prétexte que la lutte des classes est une chose impossible à éviter, et qu'elles la subissent, elles s'emploient de toutes leurs forces à la précéder. Et la deuxième va encore plus fort, menant les masses aux grèves et à la Révolution, pour le plaisir de faire la Révolution.

Seul le Syndicat Chrétien comprend la loi du Devoir.

Un « Sessiniste ».

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES

RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES

BONNETERIE-CHEMISERIE
LINGERIE-CHAPELLERIE

4° Combien de petites patronnes n'emploient que des apprentis ? — A quelles conditions ?
5° Quelles réformes voudriez-vous voir apporter à l'état actuel des choses ?

Nous attachons une grande importance à tous ces renseignements. Aussi insistons-nous pour qu'ils soient absolument exacts.
Nous ne nous adressons pas seulement à nos syndiqués, mais aussi à tous nos lecteurs qui pourront nous fournir ces renseignements, et tout particulièrement à ceux qui ont déjà passé à nos bureaux et n'ont pu encore nous renseigner.
note plus entière discrétion.

Nous assurons tout le monde de l'avance, merci de tout cœur.
Le Secrétaire général.

SYNDICAT DES DAMES EMPLOYEES

REOUVERTURE DES COURS PROFESSIONNELS

Le joyeux temps des vacances s'achève... Dans quelques semaines, Octobre reviendra et la vie laborieuse, arrêtée un instant, reprendra son intensité. Espérons, qu'heureuses et reposées, nos Syndiquées commenceront avec une belle ardeur leur nouvelle année de travail. Ce sera aussi pour elles le moment de renouer leurs bonnes habitudes. Ainsi pense la Direction des Cours qui nous communique les avis suivants :

1° Les Cours Professionnels de : Français, Arithmétique commerciale, Comptabilité, Anglais, Sténo-Dactylo, Secrétariat commercial, Mode, Coupe, Enseignement Ménager, s'ouvriront le 15 Octobre 1930 pour se terminer le 15 Juin 1931 ;

2° Ces cours auront lieu à 19 heures, 6, rue de Bel-Air ;

3° Les inscriptions seront reçues du 25 Septembre au 13 Octobre, 6, rue de Bel-Air, de 16 à 19 heures.

4° Il est instamment recommandé de se présenter à temps, afin d'assumer à toutes les élèves le maximum de profits.

Que cet appel soit entendu de toutes. Personne d'entre nous n'ignore la nécessité de posséder, à l'heure actuelle, une bonne culture générale et de sérieuses connaissances spéciales à qui veut gagner sa vie dans de bonnes conditions. Les Cours que nous offre le Syndicat, adaptés aux besoins des travailleuses, donneront aux Jeunes une excellente formation professionnelle et aideront les autres à améliorer leur situation.

Est-il nécessaire d'inviter spécialement les fidèles habituées de nos cours ? Celles-là connaissent l'atmosphère familière qu'on trouve chez nous et c'est avec plaisir qu'elles voient revenir les soirées laborieuses et intéressantes que leur procurent les Cours Syndicaux.

A toutes donc, nous disons : « Profitez des avantages qui vous sont offerts, et faites-vous inscrire pour l'année 1930-1931. »
M. D.

SUCCEZ AUX EXAMENS

Nous apprenons avec plaisir le succès de Mademoiselle Marie Hourdeau, du Syndicat des Dames Employées, qui vient d'obtenir deux diplômes d'Anglais : celui de la Chambre de Commerce Britannique et celui de Traducteur Technique de Langue Anglaise. Mademoiselle Hourdeau a suivi les Cours du Syndicat depuis son début jusqu'à l'année dernière.

INDRET

SYNDICAT DE LA MARINE

POUR LE SALAIRE NATIONAL

L'action attentive et tenace de la Fédération Française des Syndicats professionnels auprès du Gouvernement et des Chambres, pour faire aboutir la justice et le droit des travailleurs de la marine à un salaire équivalent à celui des travailleurs des autres branches des manufactures de l'Etat, a contribué à amener le salaire sur une position que, jusqu'à présent, il n'avait pas atteinte.

L'intervention de Jean Jadé, lors de l'examen du budget de la marine, est due à l'étude de la question, préparée et effectuée par notre Secrétaire fédéral ; elle s'est produite au moment particulièrement opportun, où les interventions émanant, pressantes, de groupes parlementaires divers. Une opinion plus précise se formait dans l'hémicycle et au banc du Gouvernement en faveur de notre revendication.

Si les coups de surprise et de su-

renchère fomentés par la minorité contre la stabilité du ministère n'avaient pas été si nombreux et si violents, peut-être serions-nous arrivés au but et obtenu une réalisation substantielle du salaire National. Combien de tentatives généreuses ont été englouties dans la tempête soulevée par l'ambition politicienne ?

Le décret de clôture des travaux parlementaires est survenu sans que nous ayons abouti complètement, les députés sont partis en vacances, la lutte est remise à l'exercice prochain ou plutôt elle continue !

Le 7 juin, quand la délégation de notre Congrès, présentée par notre ami Henri Meck, député de Molsheim, fut reçue au ministère de la Marine, après que nous eûmes fait valoir les points essentiels de nos vœux notamment celui ayant trait aux salaires, nous remportâmes la promesse qu'un remaniement des tarifs serait effectuée cette année et qu'un relèvement important de nos salaires nous serait appliqué.

Venant après le rajustement de ces traitements des fonctionnaires, cette mesure nous apportera quelque apaisement. Bien entendu, nous avons fait toutes réserves contre un nouvel ajournement du Salaire National.

Il faudra bien que l'on arrive à son application.

Aussi, la Commission de la Marine s'est émue ; au cours de sa réunion du mercredi 25 juin, elle a examiné la situation du personnel ouvrier des arsenaux, comparativement au salaire. Les députés suivants étaient présents : MM. Appell, Barillet, Brunet, Daniellou, Flandin Ernest, Garat, Héraud, Izian, de la Groudière, Le Grandmaison, Le Mir, Georges Luygues, Longuet, Louart, Picot, Pouzet, Renaitou et Riché ; parmi les absents, seul M. des Lyons de Feuchin s'était fait excuser.

L'ordre du jour ci-après a été adopté à l'unanimité :

« La Commission de la Marine Militaire de la Chambre considérant :

« Que les études entreprises par le Gouvernement depuis 1926, en vue d'obtenir l'unification des statuts, salaires et avantages de toute nature concédés aux ouvriers et employés travaillant dans les établissements de l'Etat n'ont pas encore abouti ;

« Qu'il est paradoxal de constater la différence existant dans une même région entre les salaires perçus par les ouvriers et employés travaillant dans des établissements de l'Etat, selon que ces établissements dépendent de tel ou tel département ministériel.

« Emet à l'unanimité le vœu :

« Que soient hâtées les études entreprises pour unifier les statuts, salaires et avantages de toute nature concédés aux ouvriers et employés travaillant dans les Etablissements de l'Etat ;

« Que soient immédiatement réalisées, par entente directe entre les ministères intéressés l'unification des salaires dans une même région, pour les ouvriers et employés administrés par les départements ministériels différents ».

Cet ordre du jour, voté récemment par des représentants de toutes les opinions de la Chambre, montre les progrès réalisés grâce à notre travail syndical ; il nous dicte notre devoir : celui de persévérer dans notre action jusqu'au triomphe de la cause.

Adolphe MICHEL.

NOS SALAIRES

Chaque année, à cette date, nous nous demandons anxieusement si nous allons avoir un supplément à nos salaires. Réflexion : y aura-t-il une révision sérieuse, afin que nous puissions mettre notre gain journalier en concordance avec le coût de la vie qui s'accroît toujours. Quel sera notre sort ? Aurons-nous une augmentation dérisoire, comme les années précédentes ?

Lors de la dernière réunion de la Commission locale des salaires, nous avons appris que nous étions bien inférieurs vis-à-vis de nos camarades travaillant chez le même patron Etat. Nous voulons parler des Tabacs, Allumettes, P. T. T., réseaux de Nantes. D'ailleurs, ce cas, ne se présente pas qu'ici, nous relevons le rapport de Mlle Letourmy, déléguée à Cherbourg.

« La Commission des salaires de Cherbourg a tenu sa séance le 6 août à la direction des C. N. ; l'examen des réponses à l'enquête régionale effectuée d'après les prescriptions de la D. M. du 15 juillet, ainsi qu'il était prévu, n'a pas donné le résultat escompté par les considérants ministé-

riels, quand ils demandaient que les conclusions soient établies en donnant la prédominance au facteur industriel sur tous autres éléments d'appréciation.

« Ce facteur faisant défaut, les réponses de quelques industriels ont montré que ceux-ci fixent leurs salaires sur le tarif de l'Arsenal de Cherbourg sans jamais le dépasser. « Du côté des salaires des Administrations P. T. T., tabacs, chemins de fer réseau Etat, il n'était pas permis à la Commission dont les attributions sont rigoureusement délimitées, de conclure sur la différence moyenne de 8 francs par jour qui existe, le bordereau des tabacs du Havre en fait foi, entre les salaires de cette administration et ceux de la Marine.

« L'enquête régionale conduite par la Guerre, qui devait aider la Marine à compléter ses éléments d'appréciation, il n'y fallait pas compter, elle s'est heurtée aux mêmes obstacles que ceux que nous avions rencontrés.

« Les résultats négatifs enregistrés n'ont pas empêché la délégation ouvrière de présenter et de défendre la revendication sur le salaire national. Toutes les tendances syndicales : cégétiste, professionnelle, unitaire, ont été représentées à la Commission locale. Sans s'être concertées, elles ont fait le front unique, c'était touchant et réconfortant !

« Nous avons demandé que l'on nous accorde un relèvement égal à la différence qui existe entre la Marine et les salaires ouvriers des autres administrations de l'Etat, le délégué unitaire est allé jusqu'à fixer cette différence à 10 fr. 90.

« J'ai maintenu nos revendications féminines, ainsi qu'on le verra plus loin ; j'ai demandé qu'en attendant que mûrisse au soleil de justice la formule : « A travail égal, salaire égal » il soit alloué aux ouvrières, au lieu des 3/4 habituels, les 9/10 du relèvement qui sera concédé aux ouvriers.

« Nos rapports circonstanciés sont insérés dans le procès-verbal de la Commission.

« Sur la proposition du Président, la majorité de la Commission ne s'est pas prononcée sur la valeur du taux ; elle a laissé le soin à la Commission mixte de Paris de déterminer l'importance du relèvement.

« Aussi, nous formons des vœux pour que M. le Ministre de la Marine jette un regard favorable sur les travailleurs, et que si nous n'avons pas vu consultative pour cette enquête de salaires, tant que subsistera la représentation syndicale, nous espérons bien qu'un jour viendra où chaque tendance syndicale sera représentée à cette fameuse Commission.

« Ce que nous voulons, et je le crois être l'interprète de nos camarades, c'est avoir des salaires suffisants pour notre subsistance comme le dit Léon Novarm dans son encyclopédie *Reverum Novarm*.

Le Président,
E. NICOLAS.

SAINT-NAZAIRE

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE LA METALLURGIE

REUNION GENERALE DU 23 JUILLET 1930

Cette réunion ayant pour objet la réorganisation du syndicat, fut rendue très intéressante par la présence de Jean Perès, secrétaire général-adjoint de la C. F. T. C. et délégué de la Métallurgie.

Villeneuve, président de l'Union locale, présida, assisté des camarades Terrien et Chauve. En nous présentant Perès, Villeneuve regrette l'absence de nombreux syndiqués, surtout au moment de discuter les problèmes actuels.

Terrien, délégué à Paris au Congrès de la Métallurgie, à la parole. Il nous fait un compte-rendu de ce Congrès et en tire tous les enseignements. Il a été question, nous dit Terrien, de notre région, et il expose les directives de la Fédération qui tendent à fonder dans un seul syndicat les sections de Saint-Nazaire, Méan, Trignac et Saint-Malo-de-Guersac. Il donne lecture des vœux d'ordre législatif émis par le Congrès.

Chauve prend à son tour la parole ; il analyse l'exposé de Terrien en ce qui concerne notre région. Parlant de la grève de la Loire, il constate que les fautes commises résultent du manque de cohésion entre les divers syndicats chrétiens existant. Les dirigeants se connaissent à peine, n'ayant aucun moyen de liaison, ce qui prouve qu'une organisation cen-

tralisée eût évité ces fautes. D'où nécessité de former au plus tôt ce syndicat, objet de la réunion de ce soir.

Chauve aborde ensuite les problèmes actuels et principalement celui du bordereau de salaire et la possibilité d'entrer à la commission mixte. Cette dernière question donne lieu à une discussion intéressante où Villeneuve nous fait part des démarches faites les années précédentes auprès du Préfet ; démarches restées infructueuses, les délégués étant désignés par le Maire. Nous les renouvelons jusqu'à ce que les Syndicats chrétiens occupent la place qui de droit leur revient.

Plusieurs questions étant posées par des syndiqués sur les sorties organisées par les cégétistes, Villeneuve donne les explications sur la marche à suivre.

Chauve termine son exposé par un appel à la propagande.

Les grandes lignes du fonctionnement de la caisse de résistance ont été exposées, puis Villeneuve donne la parole à Jean Perès.

Perès fait connaître d'abord l'organisation actuelle du Mouvement syndical chrétien ; organisation sur le plan local, régional, national et international. Il évoque son récent voyage dans le Tyrol et l'intéressante visite qu'il a faite au B. I. T. à Genève. De plus en plus, la Fédération cherche à consolider les liens qui la rattachent avec les groupements de province. C'est là une œuvre extrêmement utile par tout ce qu'elle comporte d'échanges d'idées, et de plus complète connaissance, non seulement entre bureaux mais aussi entre militants.

A ce propos, il préconise le port de l'insigne par tous les syndiqués chrétiens.

Sur le plan doctrinal, Perès insiste en démontrant, avec une haute élévation de pensée, que si le mouvement syndical chrétien a une valeur numérique appréciable, il possède surtout la valeur dynamique, car détenant la doctrine de vérité il est le mouvement de l'avenir. Cette valeur dynamique se complète par la valeur propre des chefs. La C. F. T. C. en a déjà ; demain, elle en sera plus riche encore grâce aux Ecoles Normales qu'elle vient de créer, destinées à former des dirigeants syndicalistes.

Perès parle encore avec cette chaleur convaincante qu'on lui connaît, de la formation des syndiqués par les réunions de Cercles d'Etudes, et de la nécessité d'étendre la propagande. Sans doute il faudra de la patience, l'individualisme régnant en maître. Et Perès en arrive à l'organisation syndicale de la région de Saint-Nazaire. Demain, Saint-Nazaire, Trignac, Saint-Malo, Méan, etc. doivent être groupés dans une seule organisation. Cela n'empêchera pas chaque groupe d'avoir son Cercle d'Etudes, ses services pratiques, et de continuer chacun dans son petit coin, sa besogne individuelle. Mais le groupement est nécessaire dès qu'il s'agit d'aborder le travail, l'étude de la réglementation des accidents de travail. Bref, l'organisation sur le terrain central s'impose de plus en plus. Perès termine son exposé, chaleureusement applaudi, par des paroles de confiance dans la C. F. T. C.

Le Bureau provisoire du Syndicat est confirmé dans ses pouvoirs à l'unanimité. Il est ainsi composé :
Président, Tournabien ; vice-président, Meignen ; secrétaire général, Chauve ; secrétaires-adjoints, Terrien, Pailloussin, Baffé ; trésorier, Granger ; trésorier-adjoint, Caillon.

Voici les noms des collecteurs :
Chantier de Penhouet : ajustage, Chauve ; menuiserie, Beurrel ; télégraphie, Guillet ; salle à tracer, Brousseau. — Fonderie de Saint-Nazaire, Maro. — Saint-Denis, Pailloussin. — Aviation, Lebourvellec.

Le Bureau du Syndicat.

MÉAN

REUNION DU 27 JUILLET

Continuant la réorganisation du Syndicat de la Métallurgie, Chauve et Terrien, avec le concours de Freddouillard, avaient convoqué tous les syndiqués Méanais à la Salle Saint-Eloi, dimanche matin 27 juillet.

Jean Perès, infatigable, avait tenu, malgré un temps affreux à répondre à notre appel. Après avoir mis à jour point cette réorganisation, il nous a parlé de son voyage en Autriche et du travail qui a été fait. Reprenant ensuite la thèse développée à Saint-Nazaire, il nous encouragea dans nos efforts, se déclarant satisfait du

travail accompli depuis son passage du mois de novembre et termina son exposé, par un appel à la propagande et de paroles de confiance dans la C. F. T. C.

Le Bureau du Syndicat.

CHOLET

SYNDICATS FEMININS

ECHO DE NOTRE X^e ANNIVERSAIRE

ALLOCATION DE M. LE CHANOIN BRAC (Suite et fin)

Pouviez-vous avoir, Mesdames, un meilleur témoignage de satisfaction ? Mais voici que je vous en apporte un troisième : hier, Mgr Rumeau, à qui je disais que cette journée était consacrée à célébrer le 10^e anniversaire de votre Syndicat, me disait : « Je reviens de Rome, le Souverain Pontife m'a gardé longtemps et il m'a questionné spécialement sur cette question du « syndicalisme » à laquelle il attache la plus grande importance ».

Soyez donc félicités et Dieu soit loué et remercié de ce qui a été fait. Cependant, vous n'êtes encore qu'au début d'une action importante, il faut que vous vous appliquiez, non pas à un esprit d'association, mais de collaboration, et j'explique : collaborer, cela veut dire par conséquent que vous ne souffrirez dans votre groupement déjà constitué entre vous, rien de ce qui peut vous diviser les uns d'avec les autres, il faut que sur tous les terrains les catholiques se lient les uns aux autres et en particulier il doivent-ils faire dans ces occasions que l'Eglise considère comme indispensables. Un seul esprit, un seul cœur, un seul corps, dirait toujours l'apôtre Saint Paul. Esprit de collaboration, cela veut dire, que moins qu'en tout autre temps, il faudrait considérer le « syndicat » comme une arme de combat, c'est un instrument de collaboration. Une grande erreur, disait en son temps Léon XIII dans cette question sociale, c'est de penser que les deux classes « travail et capital » sont ennemies l'une de l'autre. Mais non, elles ont besoin l'une de l'autre, elles doivent collaborer.

Il faut que vous portiez partout cet esprit de collaboration, il faut que vous soyez à l'affût de toutes les occasions qui pourront se présenter de collaborer, d'apporter par conséquent votre effort autant que votre intelligence à l'organisation plus chrétienne du travail. Il faut que si demain, une loi (et certes il en pleut mais elles sont nécessaires à raison le plus souvent de l'apparence, de l'incertitude de tant de bons français), si une loi vient rendre une conversation obligatoire entre le « travail et le capital », vous puissiez, parce que meilleures, parce que plus appliquées au travail professionnel, plus consciencieuses, plus chrétiennes, défendre davantage les intérêts du travail et assurer davantage le bien commun de la profession.

Où, nous pouvons voir quelque loi de ce genre, aussi bien nous pouvons demain, sous l'influence de quelque poussée matérialiste, voir nos vieilles sociétés se soulever et sombrer. Ce n'est pas de l'histoire ancienne que celle de la Russie sombrant dans le matérialisme ! N'attendons pas qu'un sauveur vienne arranger toute chose, mais plutôt, souhaitons qu'il se lève du sein même du « capital ou du travail », pour les faire régner où les nécessités de la vie les rassemblent.

Il faut que nous nous habituions à sortir de la piété individuelle, il faut que nous ayons à cœur de réaliser toujours suivant la formule de Pie XI, l'organisation des catholiques sur tous les terrains, et pour résumer d'un mot ce qui me paraît le plus pratique à l'occasion des dix ans des Syndicats Professionnels féminins, je vous laisse la réflexion d'un cardinal disant que, pour résoudre la question sociale, qui est de tous les temps, qui préoccupe tant d'esprits, il nous faudrait « le cœur d'un Saint Thomas et le génie d'un Secur de charité ». Le génie d'un Saint Thomas, mais l'Eglise est là qui le présente sans cesse avec sa doctrine, doctrine qu'il faut étudier dans toutes les œuvres, dans tous les collèges, dans toutes les écoles et en particulier dans les syndicats.

Pouviez-vous avoir, les unes et les autres, car la question vous occupe tout le cœur de la Secur de charité dans toutes les occasions qui peuvent se présenter.

Un Syndicat Chrétien des Travailleurs du Livre

Enfin !... Voici Cholet qui se réveille !

La « Presse » qui depuis longtemps déjà est à la tête des grands mouvements sociaux a compris qu'il était temps de sortir de la léthargie ; elle a compris que l'heure n'était plus aux vaines lamentations, aux discours sans suite et sans profit et c'est pourquoi, après avoir écouté attentivement l'exposé très clair que nous fit, sur le mouvement syndical chrétien l'un de nos vaillants camarades de Nantes, les Travailleurs du Livre Choletais ont aussitôt formé un syndicat.

Le dimanche 10 août dernier, le camarade Claude Bachelier, Président du Syndicat Nantais des Travailleurs du Livre et parties similaires, membre du bureau de la Fédération, est venu nous parler du mouvement syndical en France.

Développant la nécessité de l'Union syndicale, il nous montra la situation impuissante de l'ouvrier isolé les avantages des syndicats, leur légitimité aux quatre points de vue du droit naturel, chrétien, légal et humain.

Comparant ensuite les trois formations syndicales : Chrétienne, C. G. T. et C. G. T. U., il conclut sur l'obligation dans laquelle étaient toutes les consciences droites d'adhérer à la formation chrétienne syndicale : « Nous ne sommes pas des démolisseurs, nous défendons nos intérêts, « voilà tout ; nous acceptons dans notre syndicat non seulement tous les catholiques pratiquants, mais aussi tous les gens honnêtes, sincères, « pour en faire la base de leur vie. « Cette morale nous a été donnée par le Christ, le Divin Ouvrier. »

« Cette morale nous a été donnée par le Christ, le Divin Ouvrier. » Touchant un peu la question des salaires qui véritablement sont dévalorisés à Cholet, Claude Bachelier nous dit : « Lorsque, appuyés sur « l'Encyclique de Rerum Novarum » et sur la lettre du souverain Pontife à « Mgr Liénart, nous viendrons au nom de la Justice sociale chrétienne, ne réclamer à vos patrons une augmentation de salaire, quel est celui d'entre eux qui refusera d'admettre « la légitimité de vos revendications, « et quel est celui qui ne s'inclinera pas « devant les prescriptions du Vicaire « de Jésus-Christ, la plus grande autorité qui soit sur terre ? »

Enfin dictant les devoirs des ouvriers envers leur syndicat, appuyant sur la formation sociale de l'apprenti et sur le respect de la profession, notre camarade termina sa petite causerie aux applaudissements de toute l'assistance.

Permettez-moi, mes chers camarades de Cholet, de remercier Claude Bachelier en votre nom à tous, permettez-moi d'adresser nos plus chaleureuses et fraternelles félicitations à ce père de trois enfants qui, sa journée d'atelier terminée consacra ses soirées au service du Syndicat Chrétien, et qui, le dimanche arrivé part loin des siens pour porter aux ouvriers les secours et le réconfort de la noble cause dont il s'est fait l'apôtre.

A son exemple, travaillez pour notre syndicat, qu'il soit vivant et agissant. « L'Union fait la Force » qui ne connaît cette fameuse devise ?

Le syndicat, mais n'est-ce pas pour vous l'union ? Union locale sans doute, mais aussi union régionale, nationale et internationale.

Peut-être, comme on l'a déjà fait, vous traitera-t-on de révolutionnaires. Laissez crier, suivez droit votre chemin. Un jour viendra, où admettant la nécessité du syndicat, vos patrons respectifs l'accueilleront comme un trait d'union indispensable. N'ont-ils déjà compris pour eux autres l'importance qu'il y avait de se grouper ? N'adhèrent-ils pas au syndicat des Maîtres Imprimeurs de France et ne font-ils pas partie de l'Union des Commerçants et Industriels de Cholet et des environs ? De quel droit ne voudraient-ils pas que vous autres soyez syndiqués ? Vous n'êtes pas pour le prolétariat contre le patronat, vous êtes pour la Justice Chrétienne défenseur de vos intérêts.

A vous qui avez osé faire le premier pas je dis : « Ne vous arrêtez pas sur la brèche, élargissez-la de toute la force de vos volontés. A vous reviendra la douce joie de voir vos camarades plus heureux grâce à vos efforts. Entraînez les hésitants, ceux qui ont peur, retenez ceux qui pour une raison ou une autre voudraient se « dégonfler ». La réussite nait d'un travail opiniâtre et d'une union constante.

Francis REBOURCIER.

PARAPLUIES-OMBRELLES-CANNES

Emile FERRADOU

V^o GUILMET-FERRADOU

SUCCESSEUR

22, Rue de la Fosse, NANTES

Téléphone 121-27

Remise de 5% aux Membres des Syndicats Chrétiens

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

Importante Maison, ancienne organisation, publicité moderne, recherche agents pour vins mousseux, marc Bourgogne et Bordeaux. Conditions avantageuses. Ecrire Duvillard, rue Richard, 5, à Beauce (Côte-d'Or).

Camarade, amène-nous un syndiqué, une syndiquée. Vous ce que nous avons déjà fait avec notre effectif actuel. Quels résultats il nous serait permis d'espérer si nous étions le double ! Cela dépend de toi. N'oublie pas que L'UNION FAIT LA FORCE

POITIERS

Sur le vif

Propos de deux syndiqués dont l'un lit assidûment notre journal et l'autre ne le regarde que d'un œil distrait.

M. A. — Je viens d'acheter ce produit qui est une sous-marque et vaut bien moins cher que l'autre.

M^{me} M. — Combien l'avez-vous payé ?

M. A. — 11 fr. 75 la boîte de 500 grammes.

M^{me} M. — J'achète la marque véritable pour 18 fr. 50 le kilo.

M. A. — Vous n'êtes pourtant pas épicière ?

M^{me} M. — Non, mais vous oubliez donc que nous avons une...

M. A. — Ah ! tiens, c'est vrai, ce serait à voir.

Ce petit dialogue n'est pas une invention de notre part ; du reste nous sommes permis de mettre les initiales de ces deux syndiqués.

SYNDICATS FEMININS

Séances Récréatives

Le 19 Octobre en matinée, et le 26 en soirée, les syndicats catholiques féminins donneront en la Salle des Fêtes du Collège St-Stanislas leurs séances récréatives annuelles.

Au programme : deux pièces fort intéressantes, qui, nous l'espérons, seront appréciées du public.

Nous invitons instamment, nos amis à assister à ces séances récréatives données au profit de nos œuvres. Leur présence sera notre meilleur encouragement.

SYNDICAT DES OUVRIÈRES DE L'HABILLEMENT

A son assemblée générale de juin, le bureau des ouvrières a été formé de la façon suivante pour l'année 1930-31 :

Présidente, Mlle Richard ; vice-présidente, Mlle Ursault ; secrétaire, Mlle Ogier ; vice secrétaire, Mlle Pagot ; trésorière, Mlle Chaumonnet ; conseillères, Mlles Liébeau, Marteau et Delhomme.

BIBLIOGRAPHIE

Encyclopédie de S. S. Pie XI sur l'Education Chrétienne de la Jeunesse l'Exemplaire : 0 fr. 75.

A la Page, l'hebdomadaire des Jeunes, 16 pages. Le numéro : 0 fr. 60 ; l'abonnement, un an 30 francs.

La Revue Augustinienne, revue bimestrielle de 32 pages, 21 x 15. Abonnement annuel 10 francs.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

N'achetez rien avant de visiter

7, rue Copernic — NANTES

le Dépôt de MEUBLES de l'ANJOU

VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT

Pas d'intermédiaires — Pas de Magasins Luxueux

Vente à 30 % au-dessous des Maisons de Détail

Facilités de Paiement — Escompte au comptant de 10 %

Salles à manger, Chambres, Bureaux, Sièges, Lits de fer et cuivre - Literie complète

AU CORSET MAINTIEN

Madame BOUILLE

25, rue de la Paix — NANTES

Corsets sur Mesure - Artifices tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas

Remise de 4 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, rue Crébillon — NANTES — Téléphone : 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Inscriptions à toutes époques de l'année

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)

PLACEMENT gratuit des ELEVES

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

QUINCAILLERIE - MENAGE
BOISSELLERIE - VANNERIE

M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole — Jardinage
ARTICLES DE CAVE

PEINTURE-VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
35, boulevard Gabriel-Lauriol, NANTES
PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné — Prix modérés
Conditions spéciales
aux Membres des Syndicats Chrétiens

Société Générale
18, rue Lafayette
NANTES

BANQUE, CHANGE, BOURSE

ORNEMENTS D'EGLISE
Spécialité de Linge de Messe
Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{re} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin — NANTES
Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués

COUVERTURE-PLUMBERIE-ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléph. 127.36 — R. C. Nantes 378
Ventes et Locations
Installation d'Eau et Gaz. — Appareils
Sanitaires. — Compteurs. — Robinetterie

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
Toutes opérations de Banque et de Bourse

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau & Pavageau
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray — NANTES



L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin — Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président. MM. Etienne HIBON, *
Charles HAENTTIENS, vice-président. Anatole MANCAU, ancien député.
Jean BABIN-CHÉVAYE. Robert PIERGELINE, *
Hippolyte BARDON, Assureur. Raymond RICHOU, *
Jules BONDUELLE, *. R. C. Nantes 739 B.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire les côtes du Morbihan et de la Vendée Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C^{ie}**
4, rue Mercœur — Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE sur MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cécilia — NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre — Dateurs — Folioyeurs — Timbres élastiques — Pochoirs — Plaques et lettres en émail — Gravure chimique — Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais — NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

RESSEMELAGE
L. TROUVÉ
Répare les Chaussures
de suite
2, rue Guépin — 11, rue de la Marne
NANTES

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
Beau Choix de Meubles solides et garantis
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, boulevard National, Nantes

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

GRANDS MAGASINS SIGRAND
16, Rue du Calvaire, 16
NANTES

TOUS VÊTEMENTS POUR hommes, jeunes gens, enfants

VÊTEMENTS SUR MESURE LIVRÉS ET UNIFORMES ARTICLES DE TRAVAIL IMPERMEABLES, CUIRS, etc.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ET D'ÉCHANTILLONS

83 Succursales en France

N'achetez rien avant de visiter
7, rue Copernic — NANTES
le Dépôt de Meubles de l'Anjou
Vente directe de la Fabrique au Client
TOUS LES MEUBLES ET LITERIE

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne maison JAHIER
COURAUD & C^{ie}, Sucrs
29, rue de Savenay — NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles. Conditions spéciales aux syndiqués.

Après la Conférence Internationale du Travail

Quel est le bilan de cette XIV^e session, qui vient de se terminer? En bref, la Conférence a accepté, par 93 voix contre 0, le projet de convention interdisant le travail forcé et obligatoire; par 86 voix contre 31, le projet de convention sur la durée du travail des employés. Le projet concernant la durée du travail dans les mines de charbon n'a pas été adopté: il n'a, en effet, obtenu, au « vote final » que 70 voix contre 43; or, une majorité des deux tiers, soit 73, était requise.

Plusieurs gouvernements coloniaux, dont la Belgique, la France et le Portugal, se sont abstenus dans le vote relatif au travail forcé. M. Arthur Fontaine a redit, avant le scrutin, que la France adhérerait aux principes généraux du projet, mais qu'elle se voyait obligée de faire des réserves sur certaines mesures transitoires.

Certaines difficultés s'opposent donc, ici ou là, à une prompt ratification de la nouvelle convention; celle-ci construite cependant un grand progrès: elle établit sous une forme précise, après une vaste enquête, à la suite d'une délibération internationale, le cahier des droits imprescriptibles du travailleur colonial.

C'est aussi une innovation importante que celle de la réglementation intervenant en faveur des employés. Les prescriptions de la convention de Washington sur la durée du travail, qui remonte à 1920, sont ainsi adaptées à des catégories de salariés jusqu'ici délaissées. La Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Employés qui avait agi très instamment après du

B. I. T., depuis quelques années, simultanément avec les groupements d'autres tendances, s'est réjouie du résultat obtenu. Ses délégués: Mlle Moehrk, MM. Christophe et Nauta, ont pris une part active aux débats.

Quant à la durée du travail dans les mines de charbon, il semble bien que la question n'ait pas été suffisamment étudiée. Après le vote négatif sur le texte élaboré par la Conférence, une après discussion juridique s'engagea; elle fut traversée par un appel pathétique de Mgr Nolens, délégué gouvernemental des Pays-Bas, en faveur d'une solution sociale, humaine et, pourquoi ne pas le dire: chrétienne. Finalement, par 105 voix contre 22, la Conférence a décidé que le même sujet serait inscrit à l'ordre du jour de l'an prochain.

Dans le beau discours qu'il a prononcé en réponse aux interpellations visant son rapport moral, M. Albert Thomas a précisé la méthode qu'il emploie depuis dix ans et doit l'entend poursuivre l'application:

« Nous sommes ici, nous le disons, comme organisation internationale du Travail pour réaliser les meilleures conditions de travail et de vie, pour réaliser, suivant le Traité de Paix, un peu plus de justice sociale. Et c'est en fonction de cette idée, c'est en poussant cette pensée jusqu'au bout que nous pouvons définir notre activité ».

« Oui, traitons les questions économiques, calculons dans quelle mesure telle ou telle réforme sociale peut être supportée par des conditions économiques déterminées; mais

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours — NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE — TRAVAIL — FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

OFFICE CENTRAL de la PHOTOGRAPHIE
A. THURET
26-28, rue de Verdun — NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales — Tirages — Reproductions — Travaux pour Amateurs — Spécialités Kodak — Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres des Syndicats Chrétiens

L. LEVEQUE
13 ET 13 BIS, PLACE VIARMES, NANTES — Téléphone 129.18
MACHINES A COUDRE
« EXCELSIOR » & « GRETZNER »
NEUF ET OCCASION
Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

CHEMISES SUR MESURES
BONNETERIE ET LINGERIE
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chémisier
1, rue des Carmes — NANTES (près la Place du Change)
Escompte de 5 % aux Syndiqués

Habillez-vous au mieux et au meilleur marché
PARIS - VÊTEMENTS
22, rue du Marchix — NANTES
CHOIX INCOMPARABLE DE COMPLETS
Sports et Ville
Prix de Fabrique
Spécialité de Vêtements de Travail
Chémiserie - Bonneterie - Casquettes
Imperméables cuir, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Chemises kaki et bleues 10 fr.
Pantalon rayures 15, 18, 25 et 29 —
Grand choix de Casquettes depuis... 10 —
Bleus de travail depuis 16 —
Imperméable paracuir 95 —
Complet sport depuis 75 —
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL
Maison ARROUET
2, RUE BON-SECOURS — NANTES
LITERIE
Réfection — Plumes — Duvets
On reçoit les Bons de l'Union Economique

ENTREPRISE GÉNÉRALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de Commerces
P. AFFILÉ
21, rue Saint-Léonard — NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

Couverture-Zinguerie-Plomberie
Maison RENAUD
76, Rue Saint-Clément, NANTES
Chauffage central
Appareils sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air — NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos — NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

ENTREPRISE GÉNÉRALE de PEINTURE
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré — NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

que ce ne soit pas là la barrière insurmontable mise devant le progrès social. Que nous commissions, que nous étudions à fond les conditions économiques, mais que ce soit pour pouvoir les dominer et les surmonter ».

Tel est bien, en effet, le programme que M. Albert Thomas s'attache à réaliser ici, avec autant d'énergie et de clairvoyance que d'impartialité. A l'issue du dîner par lequel la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens a marqué le dixième anniversaire de sa fondation, la direction du B. I. T. a tenu à redire combien lui, socialiste, attachait de prix au concours de toutes les grandes forces morales. Il a répété qu'après avoir cru longtemps à l'unité syndicale dans le cadre d'une seule organisation, il estimait maintenant nécessaire d'envisager l'entente et la collaboration entre les diverses tendances qui se partagent, en fait, le monde ouvrier.

Dans son allocution de clôture, M. Albert Thomas a proclamé sa confiance envers les destinées de l'organisation internationale du travail, nonobstant les critiques dont elle a été l'objet.

Quant à la représentation des diverses tendances syndicales, la Conférence a pris, cette année, plusieurs décisions intéressantes. Le 25 juin, notamment, elle a validé, par 73 voix contre 33, M. Dinbergs, délégué ouvrier de Lettonie, dont les pouvoirs étaient contestés par les socialistes, et, par 76 voix contre 20, M. Haas-Schneider, conseiller technique ouvrier de Suisse, syndicaliste chrétien violemment attaqué par les socialistes de son pays. Ce dernier débat avait donné lieu à une forte et précise intervention de M. Serjarens, secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens.

Gaston TESSIER.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Etranger
25% D'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE ÉCRIVEZ :
ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 211, RUE BICHSEL, NANTES
R. C. Nantes N° 410 B.
« Camarade, combien de fois n'as-tu pas entendu dire autour de toi : « Nous sommes mal payés ! Nous sommes mal outillés ! Nous ne sommes pas chauffés ! Nous sommes en plein courants d'air ! Notre travail n'est pas assuré ! » etc., etc... Pourquoi n'as-tu pas pensé à les amener, ces camarades-là, moins favorisés que toi.
Le Gérant : FOULON Paul.
Imp. du « Courrier de St-Nazaire ».

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHATELAINNE

Tél. 123.28
NANTES
R. C. 553

Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
R. C. 553